



Contrat de travail - temps de travail

Par **celem_old**, le **04/10/2007** à **17:26**

Bonjour,

Dans mon contrat de travail que je dois retourner signé, ne figure pas de durée de temps de travail hebdomadaire ou mensuel. La comptable m'a expliqué qu'il s'agissait d'un salaire mensuel forfaitaire sans précision de durée de travail (je précise que j'ai un statut cadre). Est-ce légal ? Que cela implique t-il pour moi ?

Merci